

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DES GLIERES**

## **Objet : VOTE DU MONTANT MAXIMAL LIGNE DE TRESORERIE**

Le « **Vendredi 24 Février 2023 à 14h15** », en Mairie de Fillière, sur convocation de Monsieur le Président de l'AFP, se sont réunis les membres de l'Assemblée Ordinaire de l'AFP des GLIERES dont les noms suivent :

**Etaient présentes** : Christian ANSELME, Anne LEVET, Mathieu MICHEL, Jean Yves ABBE DECARROUX, Gaël ANTHOINE-MILHOMME, Jean-Pierre BETEND représentant Estelle GAILLARD, Jean-Marc NICOLLIN, Michel BASTARD

**Quorum atteint.**

### **Assistaient également :**

Johan FREIMANN, service comptabilité finances commune de Fillière  
Pascale RIGOT, responsable du service comptabilité finances de Fillière  
Jean-Claude GOLLIET, responsable pôle captages et ouvrages du Grand Annecy  
Romane SEGUIER, chargée de mission Syndicat Mixte des Glières  
Honorine BUTHOD, Technicienne Société d'Economie Alpestre de la Haute-Savoie

Monsieur le président rappelle que l'Assemblée Générale doit donner pouvoir au Syndicat de contractualiser des emprunts et en arrêter les montants maximums.

Il est précisé qu'à ce jour, l'AFP ne contractualisera qu'une ligne de trésorerie garantie par des arrêtés de subvention.

Le montant maximum proposé à l'assemblée des propriétaires est de 200 000,00 euros.

### ***Où cet exposé et après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale Ordinaire :***

1. Approuve la proposition de Monsieur le Président,
2. Donne pouvoir au Syndicat pour contractualiser des emprunts pour un montant maximum de 200 000,00 euros,
3. Donne pouvoir à Monsieur le Président pour appliquer ces décisions, signer les documents et procéder aux notifications et affichages réglementaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, ans que dessus

Pour copie conforme

Le Président

Christian ANSELME

***Rendu exécutoire par transmission***

***Le***

***Le Président***

